

Règlement 2026

Cette épreuve conforme au règlement 2021 de la FFA, est ouverte aux personnes licenciées ou non, à partir de la catégorie U18 cadettes-cadets (2010-2011). Le profil du parcours ne permet pas l'ouverture de la course aux handisports.

Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité et au regard de l'article L. 231-2 du code du sport, chaque participant devra obligatoirement présenter à l'organisateur :

- pour les licenciés FFA : une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running, ou un « Pass' J'aime Courir » délivré par la Fédération Française d'Athlétisme en cours de validité à la date de la manifestation [attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées], ou d'une licence Athlétisme, Course hors stade délivrée par l'UFOLEP.

- Attention, depuis le 1^{er} janvier 2019, les licences de triathlon (et les certificats médicaux pour le triathlon hormis si présence de la mention de non-contre-indication à la pratique du sport en compétition) ne sont plus acceptées pour participer à une épreuve de running et ce malgré la mention que la FFTRI a rajouté sur ces licences. Cette mention n'est valable que pour les fédérations uniquement agréées alors que la FFTRI est une fédération délégataire.

La Fédération Française d'Athlétisme a mis en place un Parcours Prévention Santé (PPS), qui s'applique pour les événements de courses à pied. Le certificat médical n'est plus obligatoire pour les personnes majeures. En revanche, chaque participant majeur doit se connecter à : <https://pps.athle.fr> suivre les différentes étapes, puis télécharger le document obtenu à la place du certificat médical. Cette démarche prend 5 minutes maximum. Pour info, le PPS a une validité de douze mois maximum.

- Parcours de Prévention Santé | Parcours de Prévention Santé (athle.fr)

Pour les mineurs, les parents doivent signer une attestation précisant qu'ils ont pris connaissance de l'arrêté du 7 mai 2021 fixant le contenu du questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur, paru au journal officiel du 8 mai 2021 et que toutes les réponses au questionnaire sont négatives. A défaut de signature attestant des réponses négatives, le mineur devra présenter un certificat médical de moins de 6 mois pour participer. Une autorisation parentale est également exigée

L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro), l'original ou la copie du certificat, pour la durée du délai de prescription (10 ans). Tout coureur doit obligatoirement se munir d'une lampe frontale. En cas de problème lié à l'absence de lampe frontale, l'organisateur se dégage de toute responsabilité.

Les organisateurs ont souscrit une assurance conforme à la charte des courses hors stade auprès de AIAC.

La protection sanitaire sera assurée par un service médical et un médecin urgentiste. La sécurité sera couverte par les organisateurs. L'organisation de cette manifestation est susceptible d'être soumise à des modifications qui seront alors portées à la connaissance des concurrents. Le comité

d'organisation se donne le droit d'annuler l'épreuve en cas de force majeure sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas :

- d'accidents provoqués par une déficience tant physique que psychique avant, pendant et après l'épreuve,
- de vols ou de dommages qui pourraient survenir pendant cette manifestation sportive. L'inscription à cette manifestation équivaut à l'acceptation du présent règlement.

Conformément à la loi informatique et liberté et au nouveau règlement européen sur la protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant. Les résultats pourront être publiés sur le site Internet de l'épreuve et sur celui de la Fédération Française d'Athlétisme. Si des participants souhaitent s'opposer à la publication de leur résultat, ils doivent expressément en informer l'organisateur. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant, ainsi que demander leur suppression.

Vous pouvez exercer vos droits via le formulaire http://www.rs-athle.fr/290_formulaire_contact/contactez-nous.html, l'email contact@rs-athle.fr ou encore l'adresse postale Rambouillet Sports Athlétisme, 5 rue de l'étang d'or, stade du Vieux Moulin, 78120 Rambouillet.

Votre demande dûment signée doit comporter vos nom, prénom, adresse postale et être accompagnée de la copie d'un titre d'identité portant votre signature.

